

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 42-444-1933 Interdictions de séjour.

n° 42-444-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 novembre 1933

Numéro JO
n° 444 du 30/11/1933

Date du numéro
30 novembre 1933

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti à été interdit pendant cinq ans au nommé. Yovoda Salem. bijoutier, condamné pour détournement de bijoux. En cas de contravention au présent arrêté, il sera passible des peines prévues à l'article 45 du décret du 2 avril 1927, portant réglementation de la justice indigène à la Côte française des Somalis, notamment en son

[article 45](#)